

MAISON DE L'ARCHITECTURE DE FRANCHE COMTE
CAHIER N° 1

EXTENSIONS (raisonnées) DE BOURGS

Andelot en Montagne

Lavans les St Claude

Aubonne



2011

Avant propos

Cette exposition et le cahier qui l'accompagne ne rendent compte que pour infime part les efforts et le travail fourni par le PNR du Haut-Jura, les CAUE, les élus des communes, les équipes d'architectes, paysagistes et bureaux d'études pour interroger la délicate question de l'extension de bourgs ou de villages.

Il s'agit ici de présenter des projets proposant d'autres méthodes de réflexion, d'autres manières de projeter, et expérimenter des alternatives aux sempiternels lotissements, à la fois grands consommateurs d'espace et une des conséquences de la banalisation des paysages.

Cette question de l'extension raisonnée étant aujourd'hui sensible et difficile à faire bouger, on notera dans les textes une prudence quant à la capacité des projets à résoudre absolument cette délicate question.

Ces cinq intentions sont à regarder comme autant de propositions à faire évoluer les choses, des tentatives plus que des solutions, mais des tentatives plus ouvertes et déterminées à concilier urbanisme, paysage et environnement.

On remarquera des disparités dans les rendus des panneaux présentés. Ces différences ne tiennent pas autant aux qualités graphiques des uns et des autres, qu'à la diversité des procédures employées et aux choix des élus dans le développement formel de ces opérations.

Une table ronde réunissant élus et institutions les ayant accompagnées, complètera ces deux formes de communication permettant d'insérer une autre manière de voir et de restituer ces trois audacieuses expériences.

LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE (39)

Parc naturel régional du Haut-Jura et urbanisme durable

Une mission d'expérimentation

Afin de pallier au développement d'un urbanisme peu planifié et consommateur de ressources, le Parc naturel régional du Haut-Jura a engagé, dès 2004 au titre de sa mission d'expérimentation, une réflexion sur la qualité des opérations d'urbanisme sur son territoire. L'objectif de cette démarche consistait à répondre à la problématique « lotissement » à partir de cas concrets et représentatifs, pour expérimenter une approche reproductible et transcrire les enseignements issus de ce travail. Suite à un appel à projet auprès des communes du Parc « Pour une autre conception des lotissements », trois sites, les Rousses, Avignon les Saint-Claude et Lavans lès Saint-Claude, ont été retenus en vue de constituer un échantillonnage représentatif des problématiques liées au lotissement.

Une méthode partenariale

De façon à croiser les différentes compétences, chaque projet fait l'objet d'un suivi par un comité de pilotage associant les principaux partenaires de l'opération : commune, Parc, CAUE, AJENA, Direction Départementale des Territoires, ADEME et Régions. En fonction de la nature des aménagements, ce comité est élargi à d'autres acteurs : aménageurs (SOCAD), organisme HLM....

Des orientations partagées

Quatre axes de réflexion ont été définis :

- l'échelle du projet,
- l'approche environnementale et paysagère,
- la gestion des ressources,
- la qualité de vie et le confort des habitants.

Un accompagnement technique

Il est assuré en amont, par le comité de pilotage lors de la définition du programme de l'opération, tenant compte des caractéristiques du territoire, des problématiques locales et des objectifs recherchés en matière de qualité des aménagements. En phase projet, en recourant à des équipes de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaires et pour lequel un soutien financier est mobilisé.

Des actions de sensibilisation

Ouvertes à l'ensemble des communes du Parc, elles prennent la forme d'interventions de personnes ressources sur des thématiques en lien avec les projets ainsi que par des visites d'opérations démonstratives.

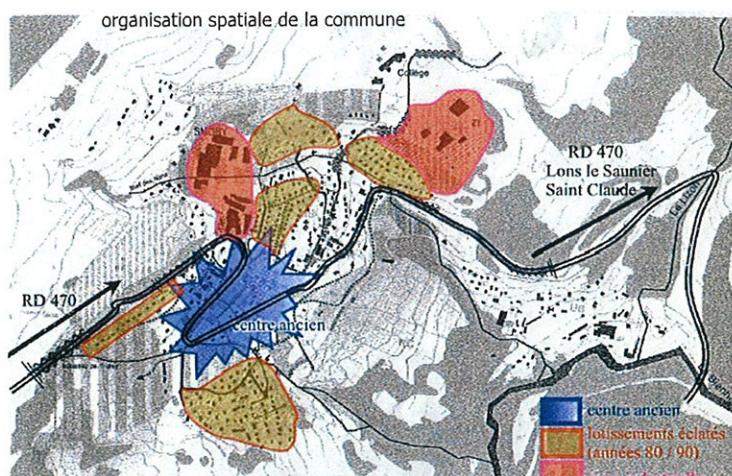
Une concertation en continue

Les différentes étapes des projets ont fait l'objet de réunions publiques. Au delà, l'association des habitants dans le cadre d'atelier, a permis d'organiser des lieux de réflexion, d'échanges et de débats, de prendre en compte les attentes, d'acter l'avancement du travail et d'inscrire les futurs accédants dans une démarche commune à partir d'un acquis partagé.

Et demain...

A la lumière de ces expériences, la charte du Parc pour la période 2010-2022 propose d'engager une politique volontariste en matière d'urbanisme et de qualité des opérations d'aménagement en promouvant « un urbanisme frugal ». Au delà, elle entend réintroduire une dimension sociale de « l'habiter » en introduisant des passerelles entre les conceptions opérationnelles de l'urbanisme et celles qui prennent en compte la diversité des façons d'habiter le territoire.

LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE (39)



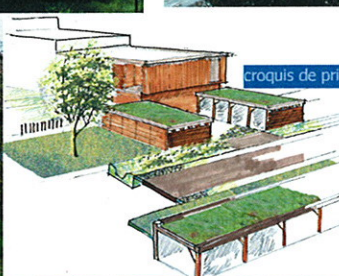
vue aérienne et emplacement du projet



vue vers le site du projet



habitat groupé dans le village



croquis de principe d'aménagement

site et topographie du village vus de l'Épingle



LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE (39)

QUARTIER DU CRÊT DU BIEF

Avant projet: REDD

Avec le soutien du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, de la Région Franche-Comté et du CAUE du Jura, la commune de Lavans-les-Saint-Claude est engagée depuis 2005 dans une démarche de création d'éco-quartier. Le programme et le parti d'aménagement sont issus de l'étude de définition organisée par la commune en 2006, et dont l'équipe lauréate s'est ensuite vue attribuer la mission de maîtrise d'oeuvre.

Situé en limite ouest de l'agglomération, à côté d'une petite zone commerciale en cours d'aménagement, le quartier est conçu pour accueillir à terme 150 à 200 logements, ainsi qu'un parc public et des espaces de jeu. Des activités de services y sont également bienvenues. Sa réalisation devrait s'étaler au moins sur une dizaine d'années.

Le projet urbain du Crêt du Bief décline avec rigueur les fondamentaux de l'éco-quartier :

- **Le respect du site** : le projet est conçu de manière à minimiser les terrassements, à mettre en valeur la topographie naturelle dans les aménagements paysagers, et à ménager des points de vue sur le grand paysage.

- **La compacité du bâti** : tous les logements doivent se réaliser sous forme de maisons accolées ou d'habitat intermédiaire à R+1. Cette compacité permet de ménager des espaces publics paysagers particulièrement généreux.

- **L'architecture bioclimatique** : le plan masse est conçu pour optimiser l'ensoleillement des groupes d'habitations et de leurs jardins privatifs. Il restera aux maîtres d'ouvrage à en tirer le meilleur parti au travers d'une conception bioclimatique de leurs opérations.

- **La voiture remise à sa (juste) place** : hormis la voie de desserte centrale du quartier, les voies publiques et privées sont débarrassées de la circulation et du stationnement automobiles. La plupart des stationnements sont dissociés des logements et regroupés à l'échelle de l'îlot.

- **La liberté architecturale** : les maîtres d'ouvrage sont invités à faire preuve d'ambition, tant sur le plan de la conception architecturale que sur celui de la qualité environnementale de la construction. En contrepartie, les règles d'urbanisme propres à chaque terrain seront finalisées en dialogue avec eux.

- **L'assainissement pluvial alternatif** : les eaux de ruissellement (eaux de parcelles et eaux de chaussée) sont dirigées vers des bassins de rétention végétalisés, intégrés à la conception du parc. Le principe d'un stockage minimum sur parcelle en vue d'une réutilisation domestique de l'eau de pluie est envisagé.

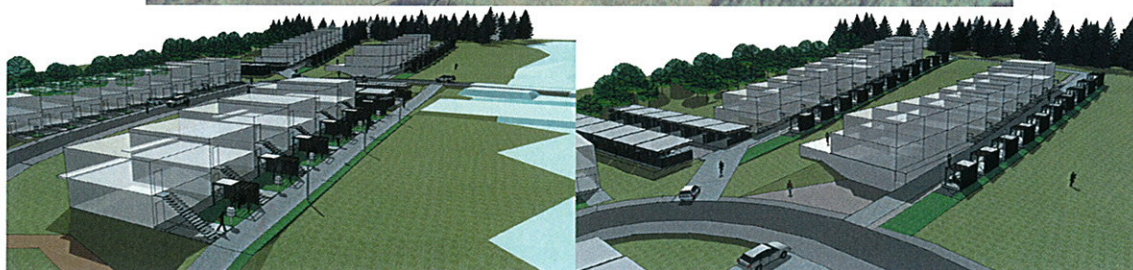
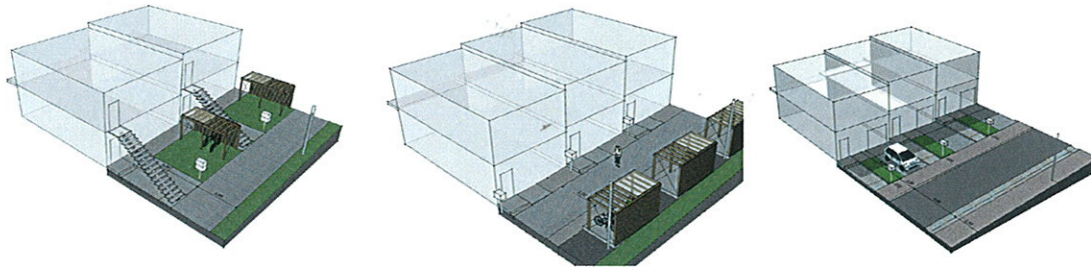
Avec l'assistance technique de la SOCAD, la commune a décidé d'engager en 2011 l'aménagement d'une première tranche comprenant six groupes d'habitations - soit l'équivalent de 50 à 60 logements - ainsi que le parc et les bassins de rétention des eaux de pluie. La commercialisation des terrains est en cours et s'adresse aussi bien aux opérateurs classiques (promoteurs et bailleurs sociaux) qu'aux particuliers constitués en groupes de maîtrise d'ouvrage collective (dits d'autopromotion).

Le projet urbain de Lavans-les-Saint-Claude repose sur la déclinaison de deux grandes typologies bâties : la maison accolée duplex sur une trame de 6 mètres, et l'habitat intermédiaire R+1, avec logements superposés traversants, sur une trame de 8 mètres.

En règle générale, le stationnement est dissocié de l'habitation, et géré de manière regroupée, à l'échelle du groupe d'habitation, sous la forme d'une cour de stationnement, ou d'un parking semi-enterré. Seules les habitations situées le long de la voie principale disposeront de stationnements individuels sur la parcelle privative.

L'application conséquente de ces principes permet de donner aux voies de desserte des logements l'aspect de cours urbaines partagées, autorisant l'accès ponctuel de véhicules, mais conçues avant tout pour le bien-être des piétons et l'appropriation des riverains.

LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE (39)



ADRESSES UTILES

Maison de l'Architecture de Franche-Comté

Salle de l'Ordre des Architectes, 1, rue des Martelots 25000 BESANCON
Tél : 03 81 83 40 60

Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Franche-Comté,

1 rue des Martelots 25019 BESANCON Cedex Tél : 03 81 81 47 38

Direction Régionale des Affaires Culturelles Franche-Comté

7, rue Charles Nodier 25043 Besançon cedex Tél : 03 81 65 72 00

CAUE du Doubs 21 rue Louis Pergaud, 25000 BESANCON , Tél : 03 81 82 19 22

<http://caue25.archi.fr/>

CAUE du Jura 151 r Regard 39000 LONS LE SAUNIER Tél : 03 84 24 30 36

<http://www.caue39.fr>

CAUE de la Haute-Saône 2 rue des Ilottes 70000 VESOUL Tél : 03 84 96 97 77

<http://caue70.archi.fr/>

Parc Naturel Régional du Haut-Jura lieu-dit Village 39310 LAJOUX

Tél 03 84 34 12 30 <http://www.parc-haut-jura.fr>

Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges Maison Du Parc 1 cour Abbaye

68140 MUNSTER Tel 03 89 77 90 20 <http://www.parc-ballons-vosges.fr/>

Service départemental de l'architecture et du patrimoine du Doubs

7 rue Charles Nodier 25000 Besançon Tél : 03 81 65 72 07

Unité territoriale de l'architecture et du patrimoine du Jura (ex SDAP)

3 rue Louis Rousseau 39000 Lons-le-Saunier Tél : 03 84 86 80 20

Service départemental de l'architecture et du patrimoine de Haute-Saône

17 rue de l'Aigle Noir 70000 Vesoul Tél : 03 84 75 78 99

Service départemental de l'architecture et du patrimoine du Territoire de

Belfort et pays de Montbéliard 2 avenue de l'Espérance 90000 Belfort

Tél : 03 84 90 30 40

Direction Départementale des Territoires du Doubs 6 rue Roussillon

25000 Besançon Tél : 03 81 65 62 62

Direction Départementale des Territoires du Jura BP 50356

4, rue du Curé Marion 39015 Lons-le-Saunier cedex Tél : 03 84 86 80 00

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône

24-26, boulevard des Alliés BP 389 70014 Vesoul Cedex Tél : 03 63 37 92 00

Direction Départementale des Territoires du Territoire de Belfort

Place de la Révolution française BP 605 90020 Belfort cedex Tél : 03 84 58 86 00

Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

(DREAL Franche-Comté) correspondante Ville Durable : Aline MERCIER

17E rue Alain Savary BP 1269 25005 BESANCON CEDEX Tél : 03 81 21 67 00

<http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/>

REGION

Direction de l'aménagement du territoire : Bertrand COURVOISIER

4, square Castan 25031 BESANCON Cedex

Tél : 03 81 61 61 61 <http://www.franche-comte.fr>

ADEME 25, rue Gambetta BP 26367 25018 BESANCON cedex 6

Tél : 03 81 25 50 00 <http://franche-comte.ademe.fr/>

